



European
Social
Charter

Charte
sociale
européenne



**EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS
COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX**

**Comité européen des Droits sociaux (CEDS)
301^e session, Strasbourg, 10 – 14 septembre 2018**

Ordre du jour

Réclamations collectives

Le Comité examinera l'état d'avancement des procédures relatives aux [réclamations en cours](#).

Examen des rapports nationaux :

Examen des rapports nationaux pour les Conclusions 2018 de la Charte en ce qui concerne la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », la Serbie, la Lettonie, la Slovénie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Turquie et les projets de constats sur le suivi des décisions des réclamations collectives en ce qui concerne la Bulgarie, la Finlande et la France.

Procédure sur les dispositions non acceptées de la Charte (mise en œuvre de l'article 22 de la Charte sociale européenne de 1961)

Le Comité examinera la situation concernant les projets de rapports en cours de préparation ainsi que les réunions à venir avec les États parties concernés.